

PETITE HISTOIRE DES MAIRIES ET ÉCOLES EN LOIR-ET-CHER

NAISSANCE DE L'ARCHITECTURE RÉPUBLICAINE

Présentation de l'exposition

Réaliser une exposition sur *La Naissance de l'architecture républicaine dans le Loir-et-Cher* offre l'opportunité de comprendre la genèse et le développement de cette architecture symbolique inscrite dans le paysage quotidien des communes, partie intégrante aujourd'hui de leur mémoire et de leur patrimoine.

L'exposition s'intéresse plus spécifiquement à l'architecture des mairies et écoles, édifiées depuis le début du XIX^e siècle et plus particulièrement durant l'époque républicaine (1870-1914). Leur architecture forte, imposante a en effet transformé les communes : ces mairies et ces écoles sont en effet devenues progressivement l'édifice le plus important de la commune avec l'église, un repère dans une nouvelle urbanisation, un nouveau lieu symbolique du pouvoir et du territoire, un nouvel élément en somme de l'identité communale.

La III^e République, soucieuse de créer un réseau dense d'école et de mairie républicaines a généré une nouvelle architecture dans le paysage des bourgs et des campagnes, architecture réglementée, standardisée par les politiques ministérielles à seule fin d'unifier l'ensemble des bâtiments et des territoires, à l'image de la devise républicaine, *"une et indivisible"*.

L'exposition a donc pour but de retracer l'émergence de cette architecture, mise en place progressivement depuis les premiers programmes des gouvernements révolutionnaires, et ce jusqu'en 1914.

Comprendre l'incidence des politiques ministérielles sur l'architecture, comprendre la grammaire spécifique de l'architecture républicaine, illustrer enfin ces propos par une étude représentative d'écoles et de mairies inventoriées dans le Loir-et-Cher, telle est l'articulation proposée à cette exposition.

Cette histoire ouvre les portes d'une mémoire collective sur la vie de la commune et notamment sur l'école publique dans laquelle la plupart d'entre nous ont commencé leur scolarité : souvenir de classes uniques, mixtes, séparées, salles aux larges fenêtres, cour entourée de bâtiments stricts et ordonnancés, façade imposante. Il s'agit de rappeler la signification et le sens de ces écoles républicaines, toujours bien vivantes, *"de corps et d'esprit"* en ce début de second millénaire...



République Française. — Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE NAVEIL

FÊTE D'INAUGURATION

NOUVELLE MAIRIE

Le Dimanche 31 Août 1902

Sous la présidence de M. le PRÉFET de Loir-et-Cher, assisté de M. le MAIRE de Naveil, député de la 3^e circonscription.

PROGRAMME

À 8 heures : RÉCEPTION DES AUTORITÉS ET VIN D'HONNEUR

À 9 heures : DISTRIBUTION DES PRIX AUX ENFANTS DES ÉCOLES

À 10 heures : INAUGURATION DE LA MAIRIE

À 11 heures : CONCERT

À 12 heures : BANQUET PAR SOUSCRIPTION

À 13 heures : BAL PUBLIC

À 14 heures : FEU D'ARTIFICE

Distributions de la Mairie et de la Poste publique

LES ÉCOLES SONT TOUTES SANS FÊTE DE 10 HEURES

Prix du Banquet : 15 00 par personne. — Les adhésions sont reçues à la Mairie jusqu'au 24 Août



A l'inauguration du groupe scolaire et de la nouvelle mairie de Brevainville

M. Camille Chautemps a défini le rôle de l'école :

« Elle est le foyer même de la liberté, de la fraternité sociale et c'est autour d'elle que devrait se faire l'apaisement de toutes les querelles. Elle devrait être le centre de l'unité nationale ».

M. Paul-Boncour a déclaré de son côté :

« La base la plus solide de la paix en Europe repose sur la démocratie française et c'est dans l'école que celle-ci se forme ».



FRISE CHRONOLOGIQUE

Principales lois scolaires et municipales

1789

RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789)

1830

MONARCHIE DE JUILLET (1830-1848)

- > LOI 28-06-1833 :
Loi Guizot : Obligation d'entretenir une école
- > LOI DU 18-07-1837 :
Obligation d'entretenir une maison commune

1848

SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1851)

- > LOI DU 15-03-1850 :
Loi Falloux

1851

SECONDE EMPIRE (1851-1870)

- > Cir. 15-11-1853 :
Plans-modèles d'écoles
- > Arr. 14-07-1858 :
Approbation ministérielle des plans d'école
- > Cir. 30-07-1858 :
Disposition des écoles
- > Arr. 20-05-1862 :
Plans-modèles (Leculée)

1870

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1870-1940)

- > LOI 10-04-1877 :
Ecole de filles obligatoire pour les communes de plus de 500 habitants
- > CIR. 14-03-1872 :
Plans-modèles d'école (César Pompée)
- > LOI 01-06-1878 :
Création de la Caisse des écoles
- > ARR. 17-06-1880 :
Règlement pour la construction des maisons d'écoles
- > ARR. 24-09-1880 :
Comité des bâtiments scolaires
- > LOI 17-06-1881 :
Instauration de la gratuité
- > LOI 02-08-1881 :
Plus de 50 millions de crédits pour les écoles
- > DÉC. 10-10-1881 :
Exposition de plans-modèles d'écoles
- > ARR. 24-01-1882 :
Commission d'hygiène des écoles
- > LOI 28-03-1882 :
Ecole obligatoire et laïque
- > ARR. 29-06-1883 :
Comité départementaux des bâtiments civils (contrôle des constructions d'écoles et de mairies)
- > LOI 05-04-1884 :
Loi municipale obligeant la construction d'hôtel de ville ou de mairie dans chaque commune
- > RÉG. 18-08-1893 :
Prescriptions hygiéniques dans les écoles

Plan de l'exposition

L'EXPOSITION SE DÉCOMPOSE EN TROIS TEMPS FORTS :

> COMPRENDRE L'HISTOIRE

- Naissances des mairies
- Naissance des écoles
- Le poids des réglementations

> COMPRENDRE L'ARCHITECTURE

- Les plans-types
- Façade des mairies et des écoles
- Distribution des mairies
- Distributions des écoles
- Implantation des mairies
- Implantations des écoles

> INVENTAIRE EN LOIR-ET-CHER

- Les constructeurs
- Mairies et hôtels de ville
- Mairies-écoles
- Ecoles de garçons
- Groupes scolaires
- Ecoles de filles
- Ecoles de hameaux
- Conclusion

REMERCIEMENTS :

> Aux Archives départementales du Loir-et-Cher, qui ont collaboré activement à la réalisation de cette exposition.
Remerciement en particulier à Mme Anne-Cécile Tizon-Germe, directrice.
> Aux communes qui ont fourni des renseignements historiques, et plans originaux concernant leur mairie ou école.
> Aux collectionneurs privés, et historiens locaux, M. et Mme Gaillot, M. Claude Bonin, M. Loisel.

ÉCOLE DE HAMEAU

Une trentaine d'écoles de hameau ont été construites dans le Loir-et-Cher, pour la plupart entre 1883 et 1890. Ces écoles, localisées dans des hameaux situés à plus de trois kilomètres des centres-bourgs, étaient caractérisées par une classe unique, mixte, prévue au minimum pour vingt élèves. Entièrement subventionnées par l'Etat, leurs conceptions architecturales étaient de fait simplifiées, afin d'alléger les coûts de construction. Depuis les années 1960, ces bâtiments sont devenus pour la plupart des propriétés privées.

Arrondissement de ROMORANTIN

Il existe une grande disparité d'équipement entre les différents arrondissements du département.

Caractérisée par un habitat dispersé, la Sologne est logiquement la zone géographique pourvue du plus grand nombre d'écoles de hameau. Toutes ont été construites par l'architecte départemental en charge de l'arrondissement de Romorantin, Auguste Chauvallon, qui a décliné un même plan type - bâtiment en forme de T, façade uniforme.



1 Hameau de Saugirard, Gièvres, 1883 - 2 Hameau des Chardonnières, La Ferté-Imbault, 1883 - 3 Hameau de l'Ardoise, Pierrefitte-sur-Sauldre, 1883 - 4 Hameau de la Loge, Theillay, 1887 - 5 Hameau des Brosses, Theillay, 1884 - 6 Hameau du Rabot, Vouzon, 1883

> Clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Arrondissement de VENDÔME

Les écoles du Vendômois sont presque exclusivement implantées en centre-bourg. Par conséquent les écoles de hameau sont de fait très rares : seuls trois édifices ont été repérés, édifiés après 1900, sous la conduite de l'architecte départemental Henri Richard.



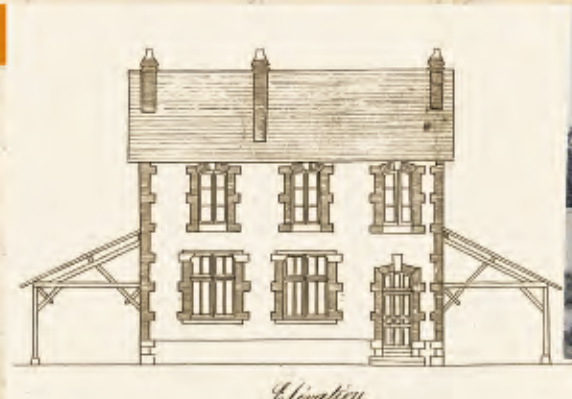
1 Hameau des Monts, Lunay, 1907 - 2 Hameau de la Charlotterie, Saint-Jean-Froidmentel, 1904 - 3 Hameau de la Poulinière, Savigny-sur-Braye, 1912

> Clichés C.A.U.E 41

Arrondissement de BLOIS

Une dizaine d'écoles de hameau est recensée pour l'arrondissement de Blois. Se dégage toutefois pour plusieurs d'entre elles un plan-type - **modèle bloc** - conçu par l'architecte départemental en charge de l'arrondissement de Blois, Stanislas Beau.

Certaines écoles s'inscrivent dans des hameaux situés à proximité de bourgs importants. Ces écoles, d'aspect varié, sont de configuration plus importantes, car recevant plus d'élèves.



1 Hameau de la Gaucherie, Fontaines-en-Sologne - 2 Hameau de Laleu, Pontlevoy, 1887 - 3 Hameau de la Ménerie, Contres, 1888 - 4 Hameau de Moquebaril, Saint-Laurent Nouan, 1883 - 5 Hameau du Chiteau, Huisseau-sur-Cosson, 1886 - 6 Hameau de Bas-Rivière, Blois, 1887 - 7 Hameau des Noëls, Vineuil, 1885, collection Claude Bonin

> Clichés Pierre Aucante/C.A.U.E

ÉCOLE DE FILLES

La loi du 10 avril 1867 obligeait chaque commune de plus de 500 habitants à entretenir une école de filles, loi visant à concurrencer frontalement les écoles religieuses. Seulement cette loi ne sera que tardivement appliquée. Tout d'abord l'opposition des populations était vive, en très grande majorité favorable aux écoles dispensées par les sœurs. Par ailleurs, la majorité des communes, fortement endettées par la construction des écoles de garçons, ne pouvaient supporter de nouveau les dépenses pour la création d'une école laïque de filles. Ces dernières seront donc construites plus tardivement, à la charnière du XX^e arrondissement. Faute de moyens, la plupart seront ouvertes dans des bâtiments existants reconvertis à usage scolaire.

Architecture républicaine

Les plus anciennes écoles de filles laïques sont localisées dans les chefs-lieux d'arrondissement et de cantons. En effet, du fait du nombre important de la population scolaire, les écoles de filles et de garçons doivent être en effet séparées.

L'architecture des écoles est alors "unisexe", filles et garçons étudiant dans des bâtiments aux plans-types similaires :

- le plan en T (classe unique)
- le plan en barre (classes multiples)



1. Contres, AD 41, 6 Fi 059/3 - 2. Marchenoir, AD 41, 6 Fi 123/5 - 3. Saint-Lubin-en-Vergonnois, 1880, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. Selles-sur-Cher, 1893, Architecte Auguste Chauvallon, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 5. Oucques, 1889, Architecte Gustave Poupard, AD 41, 6 Fi 171/5

Architecture diversifiée

Dans le même temps, on assiste à une architecture plus éclectique, employant des décors (ornementation) sert à féminisée, donc identifiée le bâtiment.

1. Troo, 1905, Architecte Larlat - 2. Mont-Près-Chambord, 1928, Architecte Amiot, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 3. Saint-Denis-sur-Loire



Écoles de fille-classe enfantine

Dans les communes les plus importantes, les nouvelles écoles de filles sont associées bien souvent à une classe enfantine, ancienne appellation des classes maternelles actuelles. Cette double fonction explique une architecture particulièrement imposante.



1. Droué, 1907, Architecte Henri Richard, AD 41, 42 Fi 73 - 2. Herbault, 1884, Architecte Gustave Poupard, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 3. Blois, 1934, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. Mondoubleau, 1904, Architecte Henri Richard, AD 41, 6 Fi 143/10

GROUPE SCOLAIRE

Les groupes et mairies-groupes scolaires regroupent dans un même bâtiment l'école des filles et l'école des garçons, sur un plan-type comprenant le plus souvent un corps central (mairie, logement des instituteurs) et des ailes latérales (classes). Les entrées, cours, préaux, classes doivent être toutefois à cette époque strictement séparés. Ces édifices, de par leurs dispositions, se caractérisent par une rigoureuse symétrie et une façade monumentale.

Arrondissement de Blois

Cet arrondissement comprend des communes importantes en terme de densité de population, où le nombre d'élèves est par conséquent élevé. Construits en grande majorité par le même architecte -**Gustave Poupard**-, dans la décennie 1880, les groupes scolaires présentent une unité architecturale caractérisée par un **modèle en barre**.



1. Groupe scolaire-mairie, Huisseau-sur-Cosson, 1884, AD 41, 6Fi 104/3 - 2. Groupe scolaire-mairie, Saint-Claude de Diray, 1882, architecte Gustave Poupard, AD 41, 6 Fi 204/6 - 3. Ménars, Architecte Gustave Poupard, 1887, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. Groupe scolaire, Meusnes, 1887, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 5. Groupe scolaire, Blois-Faubourg de Vienne, Architecte Gustave Poupard, vers 1887, AD 41, 6Fi 18/855 - 6. Groupe scolaire, Chissay en Touraine, 1930, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Arrondissement de Romorantin

Une faible densité par commune explique la quasi-absence de groupe scolaire dans cet arrondissement. En 1886, seulement cinq groupes scolaires de grande capacité sont recensés. Ils seront plus nombreux à l'extrême fin du XIX^e siècle.

Les édifices déclinent deux modèles :

- **Modèle en barre**
- **Bâtiment principal** à un étage, classe en fond de cour.



1. Groupe scolaire-mairie, Mur-de-Sologne, 1887, Architecte Auguste Chauvallon, AD 41, 6 Fi 157/1 - 2. Groupe scolaire-mairie, Mennetou-sur-Cher, 1876, Architecte Ardoin, AD 41, 43 Fi/302 - 3. Groupe scolaire-mairie, Gy-en-Sologne, 1887, Architecte Auguste Chauvallon, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. Groupe scolaire-mairie, Villefranche-sur-Cher, Architecte Auguste Chauvallon, AD 41, 29 Fi 1940 - 5. Groupe scolaire-mairie, La Marolle-en-Sologne, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Arrondissement de Vendôme

Les groupes scolaires dans le Vendômois sont rares. Un certain nombre date des années 30, offrant une ré-interprétation tardive du **modèle en barre**, toujours aussi monumental.



1. Groupe scolaire-mairie, Droué - 2. École de filles et classe enfantine, Mondoubleau - 3. Groupe scolaire-mairie, Choué, 1911, Architecte Henri Richard - 4. Groupe scolaire-mairie, Brévaillanville, 1937 - 5. Groupe scolaire, Cormemion - 6. Groupe scolaire-mairie, Soudray
> Clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41 (sauf Mondoubleau, AD 41, 6Fi 143/10)

ÉCOLE DE GARÇONS

Les écoles distinctes de garçons sont situées principalement dans les chefs-lieux d'arrondissements et de cantons. En effet, le nombre élevé de leurs populations exige une séparation aussi bien de la fonction municipale (mairie) que de l'autre sexe, en l'occurrence les filles. Ces écoles de garçons comprennent majoritairement des classes multiples et souvent deux logements (instituteur et instituteur adjoint). Ces distributions nécessaires conditionnent de fait une architecture monumentale, conséquence du nombre d'élèves accueillis.

Classes multiples

Les écoles de garçons se situent dans les plus grosses agglomérations : Blois, Romorantin, Vendôme, mais aussi dans les chefs-lieux de cantons.

Les classes multiples se situent :

- dans les ailes latérales : modèle en barre
- dans la cour : bâtiment séparé
- en arrière du bâtiment principal : modèle en T



1. Saint-Aignan-sur-Cher, 1885, Architecte Gustave Poupard, collection particulière - 2. Contres, 1885, Architecte Gustave Poupard - 3. Blois, 1904 - 4. Salbris, Architecte Auguste Chauvallon, 1902, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 5. Cour-Cheverny, agent-voyer, Guénon, cliché C.A.U.E 41 - 6. Morée, 1884, Architecte Chautard, Collection Claude Bonin - 7. Saint-Amand-Longpré, vers 1860, collection Claude Bonin - 8. Suèvres, 1879, Architecte Gustave Poupard, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 9. Chateaufort, 1865, Architecte Gustave Poupard, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Classe unique



Des écoles de garçons distinctes, à classe unique, sont aussi recensées dans des communes de moyenne importance. Leurs constructions reflètent non pas une logique de population, mais une politique communale spécifique. De fait, la plupart d'entre elles se caractérise par une architecture diversifiée.



1. Champigny-en-Beauce, 1902, Balleyguier, architecte à Paris, collection Claude Bonin - 2. Saint-Denis-sur-Loire, Cliché Pierre Aucante/CAUE 41 - 3. Angé, 1886, Architecte Gustave Poupard

MAIRIE-ÉCOLE

Les mairies-écoles, association existante dès le début du XIX^e siècle, ont été largement développées à partir de 1870. C'est en effet par une implantation quasi-systématique, emblématique, dans chaque bourg que la III^e République inscrit son pouvoir. Trois types de maisons-écoles se distinguent : mairies-école mixtes ; mairies-école de garçons et mairies-écoles de filles. Les mairies-écoles mixtes se situent dans les bourgs de petite importance. Les mairies-écoles de garçons se situent dans les communes de densité supérieure. Enfin, les mairies-écoles de filles, fort rares, ont été construites suivant la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat (1905).

Mairie-école mixte

Les mairies-écoles mixtes s'inscrivent dans les communes ne pouvant faire les frais d'entretenir une école distincte pour filles et garçons. De fait, les bâtiments comprennent une classe unique mixte. Très souvent, ces mairies-écoles se caractérisent par un plan en T ou 1/2 barre.



1. Les Essarts, 1924, Architecte Larlat, Cliché Pierre Aucante / C.A.U.E 41 - 2. Plan de la mairie et maison d'école de Ménars, 1838, AD 41 dépôt 623 - 3. Méhers, 1881, architecte Thoré, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. Villexanton, collection Claude Bonin

Mairie-école de garçons

Les premières mairies-écoles de garçons remontent à 1791. Le principe de coupler mairie-école n'est donc pas un principe initié par la III^e République. En 1833, suivant la loi Guizot, de nombreuses mairies-écoles de garçons sont construites. Toutefois, la plupart d'entre elles ont été soit démolies, soit remplacées par les nouvelles mairies-écoles de Jules Ferry.



1. Ternay, 1846 - 2. Montlivault, 1791 - 3. Millançay, 1906 - 4. Montrieux-en-Sologne, 1887, Architecte Auguste Chauvallon
> Clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Mairie-école de filles

Jusqu'en 1900, l'école de filles, symbole de l'idéologie républicaine, n'existe pas véritablement. Au tournant du XX^e siècle, la construction d'écoles de filles laïques devient emblématique par une visée principale : concurrencer les écoles religieuses. Ainsi relève-t-on à cette date une association inédite, mairie-école de filles.



1. Cellettes, 1903, AD 41, 43 FI 107 - 2. Maves, 1906, Architecte Maximin Montprofit, AD 41, 29 FI 1527 - 3. Souvigny-en-Sologne, 1907, Architecte Auguste Chauvallon - 4. Couture-sur-Loire, 1906, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Desseignes Archives de la mairie de Couture-sur-Loire

LES MAIRIES

À la fin du XIX^e siècle, la densité de population par commune dans le Loir-et-Cher est faible : la plupart des mairies sont en fait des mairies-écoles, couplant les deux fonctions dans un même bâtiment. Seul un nombre limité d'édifices ont fonction unique de mairie ou d'hôtel de ville. La majorité d'entre eux seront édifiés après 1900, dans le sillage de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat (1905). Illustrant les conflits entre les "rouges" et les "blancs", les façades de ces nouvelles mairies réaffirment alors haut et fort les devises républicaines.

République "trionphante"

Un nombre limité d'hôtels de ville, construits après 1870, sont recensés dans le département. Ceux-ci se caractérisent par une quasi-absence de décors en façade, à l'exception de l'hôtel de ville de Montrichard aux symboles républicains : blason, horloge, campaine, mention "RF", décor sculpté.



1 Hôtel de ville, Pontlevoy, 1911, reconversion du bâtiment de l'ancienne gendarmerie - 2 Hôtel de ville, Cour-Cheverny, agent-voyer Guénon, 1879 - 3 Hôtel de ville, Salbris, 1910 - 4 Hôtel de ville, Saint-Amand-Longpré, Architecte Henri Richard, 1911 - 5 Hôtel de ville, Montrichard, Architecte Grenouillot, 1895, 77 Fi/144, AD41

> Tous clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41

République contre le religieux

Certains édifices illustrent la lutte entre le pouvoir laïc et religieux. Les mairies de Villiers et de Naveil se distinguent ainsi par un **clocher républicain**, destiné à rivaliser avec celui de l'Eglise adjacente.

Autre illustration de cette rivalité : le **choix de l'emplacement**. La mairie de Suèvres occulte délibérément une vue partielle de l'Eglise, tandis que la mairie de Meusnes (1930) est édifiée aux portes de l'Eglise.



1 Mairie, Naveil, Architecte Boulay, 1902, AD 41, 29 Fi/664 - 2 Mairie, Meusnes, Architecte Rousselet, 1930 - 3 Mairie, Suèvres, Architecte Renou, 1913, collection particulière - 4 Mairie, Villiers (1862, adjonction campanile 1905), AD 41, 29 Fi/1029



République discrète

Dans des communes à faibles ressources, de modestes édifices font office de mairie.

Ces derniers, faute de ressources financières, sont édifiés par des agents-voyers ou des conducteurs des Ponts-et-Chaussées.



1. Madeleine Villefrouin, Delacourcelle, conducteur des Ponts-et-Chaussées, 1894 - 2 Baigneaux - 3 Périgny, architecte Boulay, 1913 - 4 Saint-Jacques-des-Guérets, M. Etienne, agent-voyer, 1874 - 5 Villeneuve-Frouville, Revaux, agent-voyer, 1866

> Tous clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41

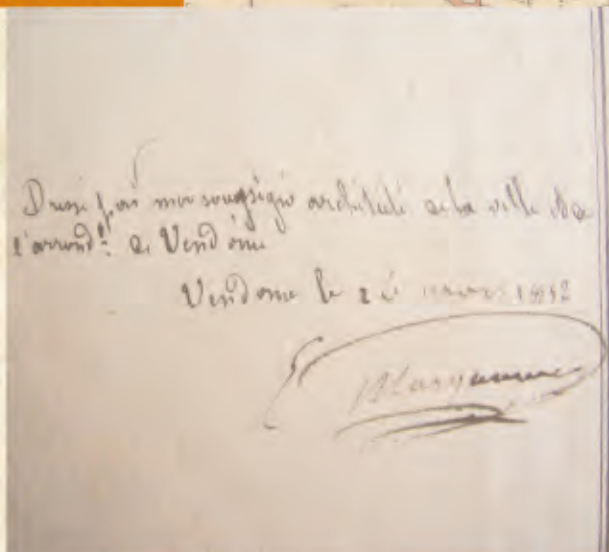
LES CONSTRUCTEURS

La construction des mairies et des écoles est confiée en grande majorité aux architectes départementaux. Ces derniers, recrutés sur concours par la Préfecture, sont au nombre de trois dans le Loir-et-Cher, chacun ayant la charge d'un arrondissement (Blois, Vendôme, Romorantin). Leurs missions consistent à entretenir les bâtiments départementaux tels que préfecture, palais de justice, caserne, prison. Ces architectes réalisent toutefois de nombreux bâtiments communaux (école, presbytère, mairie) à la demande des municipalités qui restent pourtant, depuis 1852, libres de recourir ou non à leurs services. Leurs mandats, relativement longs, expliquent aujourd'hui une indéniable similitude dans les réalisations architecturales d'un même arrondissement géographique.

Arrondissement de Vendôme

Edouard Marganne, architecte départemental de l'arrondissement de Vendôme, a construit au milieu du XIX^e siècle un grand nombre de mairies et d'écoles. Ses diverses réalisations présentent des caractéristiques architecturales similaires :

- > bâtiment à un étage
- > façade tripartite
- > lucarne dans l'axe de l'entrée
- > plan des bâtiments majoritairement en T



1. Mairie La Fontenelle, 1869, AD 41, 42 Fi 15 - 2. Mairie Baillou, 1870, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 3. Mairie, Fontaine-les-Côteaux, 1867, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Arrondissement de Blois

Entre 1880 et 1890, Gustave Poupard, architecte départemental a construit un grand nombre d'écoles dans l'arrondissement de Blois. Ces dernières se caractérisent par un modèle en barre :

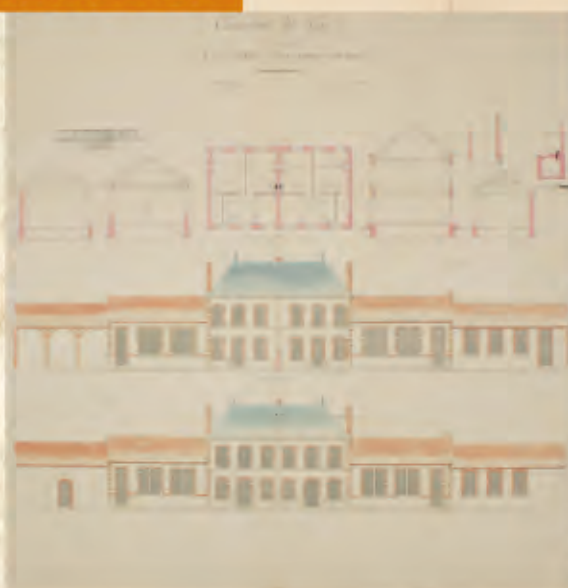
- > corps de bâtiment central à un étage et ailes latérales en rez-de-chaussée.
- > travées centrales ornementées.



1. Groupe scolaire, Saint-Claude-de-Dray, 1882, AD 41, 6 Fi 204/6 - 2. Groupe scolaire, Huisseau-sur-Cosson, 1884, AD 41, 6 Fi 104/3 - 3. Groupe scolaire, Villebarou, 1886, AD 41, 29 Fi 115 - 4. Mairie groupe scolaire, Montlivault, 1887, AD 41, 6 Fi 148/4

Arrondissement de Romorantin

La plupart des mairies et écoles de l'arrondissement de Romorantin ont été construites entre 1880 et 1900 par l'architecte départemental Auguste Chauvallon. Celui-ci a décliné un même plan type pour la construction des écoles de hameau. Ses autres réalisations, plus diversifiées, présentent de manière dominante des encadrements en brique.



1. Mairie-école, Dhuzon, 1895 - 2. Mairie-école, Gy-en-Sologne, 1887 - 3. Mairie, La Ferté-Imbault, 1899 - 4. Mairie, Orçay, 1887
> Tous clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41

IMPLANTATION DES ÉCOLES

L'école, longtemps confondue avec le presbytère, s'est inscrit logiquement dans le centre bourg, à proximité de l'Eglise. Suite aux lois Jules Ferry, l'école ne se résume plus à un seul bâtiment mais à un véritable espace scolaire réglementé : cour, préau, lieux d'aisance. Cette nouvelle conception exige des terrains plus importants, qui seront de fait souvent situés en limite bourg. Par ailleurs, à l'extrême fin du XIX^e siècle, la construction des écoles de filles et de hameaux, va amener chaque municipalité à penser le territoire de sa commune selon les types d'école.

Position centrale

Le plus souvent associée à la mairie, l'école de garçons occupe dès le début du XIX^e siècle une **position centrale** dans le bourg, à proximité de l'Eglise et du presbytère.

A partir de 1883, le choix d'un **positionnement central** d'un édifice laïque n'est pas sans soulever de nombreuses polémiques entre Conseil municipal, opposition, habitant, représentant de l'Eglise : l'exemple de Vouzon est dans ce sens révélateur.

Dans le cas des écoles de garçons de grande capacité ou les groupes scolaires, l'implantation se décale du **centre bourg vers la limite bourg**, afin de disposer d'une surface de terrain appropriée.



1. AD 41, 112 Fi 293/7 - 2. AD 41, 112 Fi 302/1 - 3. AD 41, 112 Fi 281/14

Position limite bourg

Les communes ont longtemps tardé à mettre en application la loi de 1867 qui obligeait toute commune de plus de 500 habitants à entretenir une école publique de filles.

Celles-ci ont été dans la réalité construites tardivement, le plus souvent à partir de 1890.

Faute de terrains disponible en centre-bourg, nombre d'entre elles se situent à **l'extrémité, voire hors bourg**.



1. Busloup, cliché C.A.U.E 41 - 2. Crouy-sur-Cosson, AD 41, 29 Fi 377 - 3. Troo, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. AD 41, 112 Fi 28/1

Position isolée : les écoles de hameau

Les écoles de hameau, comme leurs noms l'indiquent, sont situées en **position isolée**.

Elles doivent, suivant la réglementation, être située à plus de trois kilomètres du centre bourg.

Certaines sont implantées :

- > au sein d'un hameau
- > au croisement de plusieurs hameaux



1. AD 41, 6 O 261/2 - 2. Ecole du hameau de Laleu, Pontlevoy, cliché C.A.U.E 41 - 3. Ecole du hameau de Courbantou, Montrieux-en-Sologne, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

IMPLANTATION DES MAIRIES

Au cours du XIX^e siècle, l'implantation des nouvelles mairies et écoles révèle un véritable enjeu de territoire au niveau des communes. En effet, la construction des édifices républicains apparaît ainsi souvent conçue contre le pouvoir religieux : ils sont de fait bâtis soit plus près (concurrence frontale), soit au plus loin de l'Église. Territoire toujours, l'évolution d'occupation des parcelles est aussi significatif de la même affirmation du pouvoir républicain, au moyen d'un isolement progressif hautement symbolique.

Évolution de l'implantation dans le bourg

> MAIRIE CENTRE-BOURG

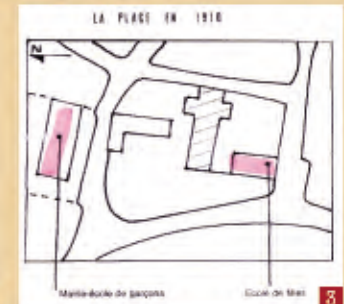
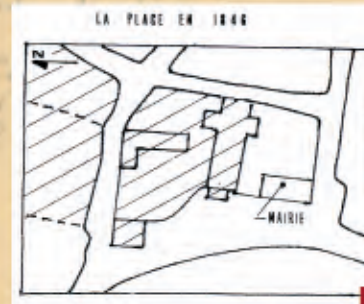
La construction des mairies et des écoles laïques a alimenté la lutte entre cléricaux et anticléricaux.

Les terrains appartenant à l'Église étaient en effet investis afin d'y construire les édifices publics, ce qui n'était pas sans enclencher de vives critiques.

De nombreuses communes possèdent ainsi des mairies et édifices édifiées "au coude à coude", symboles de l'opposition entre pouvoir laïc et pouvoir religieux.

> MAIRIE HORS CENTRE-BOURG

D'autres mairies ont été a contrario implantées limite bourg, afin de constituer un nouveau centre républicain et laïc. À noter que ce déplacement s'explique aussi par l'absence de terrain disponible en centre-bourg.



1.2.3. Schémas de Ternay - 4. Mairie et église, Meusnes, cliché C.A.U.E 41 - 5. Plan de situation de Naveil, AD 41, 112 Fi 162/11 - 6. Mairie, Droué, AD 41, 42 Fu62 - 7. Mairie, Villeporcher, collection Claude Bonin

Évolution de l'implantation dans les parcelles

Avant 1850, les mairies s'inscrivent majoritairement le long des axes de circulation. À partir de 1860, les bâtiments se positionnent de plus en plus en retrait par rapport à la rue, voire à un carrefour.

Leurs isolements progressifs au sein du bâti environnant contribuent à appuyer :

- > la fonction de la mairie
- > la monumentalité du bâtiment
- > les valeurs républicaines



1. Saint-Aignan-sur-Cher, AD 41, 6 Fi 198/6 - 2. Nouan-le-Fuzelier, AD 41, 29 Fi 175 - 3. Châtres-sur-Cher, AD 41, 29 Fi 2128 - 4. Chouzy-sur-Cisse, AD 41, 29 Fi 1738

DISTRIBUTION DES ÉCOLES

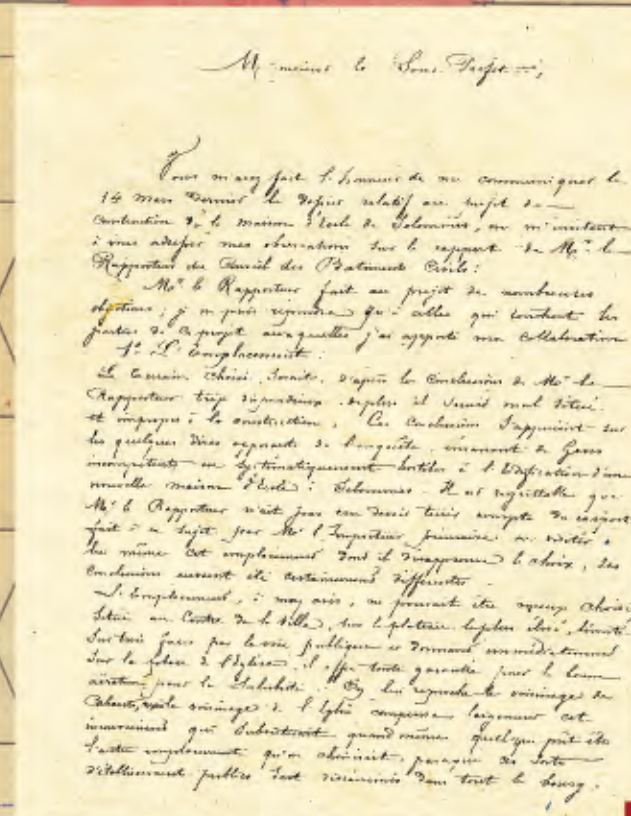
L'aménagement des classes, cours, préaux d'écoles est en grande partie conditionné par une réglementation spécifique à l'école républicaine, à savoir le respect et le contrôle de l'hygiène. Sous le Second Empire, la question de l'assainissement des classes, la « chasse » à l'air vicié avait déjà été posée mais c'est sous la III^e République que le thème de l'hygiénisme s'inscrit véritablement au cœur des règles d'édification. Ainsi, le « Règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école » rédigé par Jules Ferry, stipule des règles strictes en matière d'emplacement, d'éclairage, de volume mais aussi de surveillance des bâtiments.

Emplacement

Suivant les textes réglementaires, l'école doit être située :

- dans un lieu aéré, de préférence élevé.
- à plus de 100 mètres du cimetière, ainsi que des bâtiments pouvant perturber l'environnement de l'écolier (usines, cafés, cabarets, auberge).

L'école républicaine doit en effet offrir non seulement les meilleures conditions d'hygiène mais aussi de moralité.



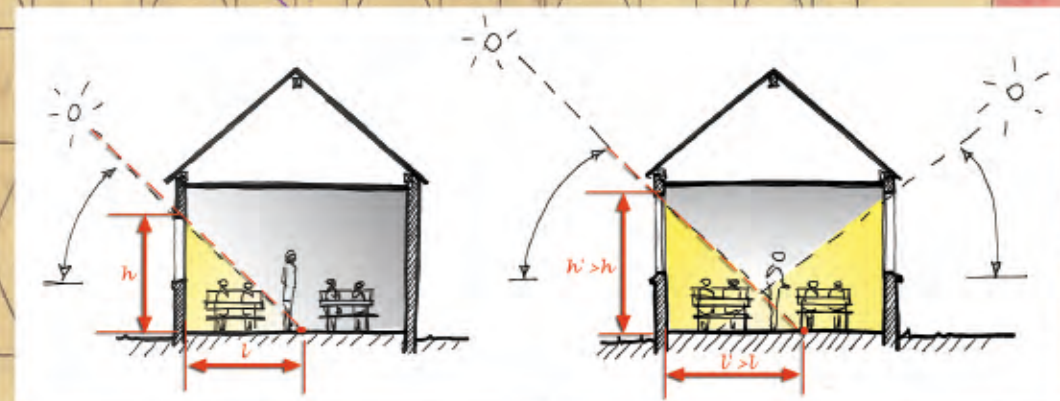
1. AD 41, 6 O 270/3 - 2. AD 41, 112 FI 270/7

Éclairage des classes

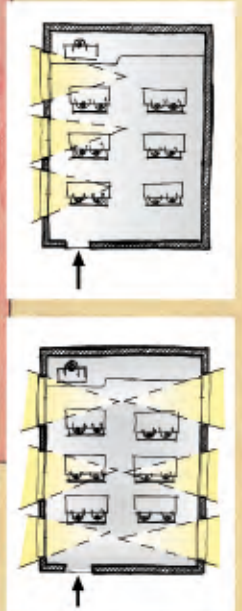
La classe doit être lumineuse, avec une disposition des fenêtres doit permettre de renouveler l'air plus facilement grâce à :

- Une hauteur sous plafond de 4 mètres
- Des linteaux devant s'élever le plus possible au niveau du plafond.
- Un éclairage unilatéral ou bi-latéral
- de larges baies (1,20 x 1,50 m) ou de doubles baies.

Les lois hygiénistes établissent en effet un volume d'air très strict, -5 mètres cube-, par élève.



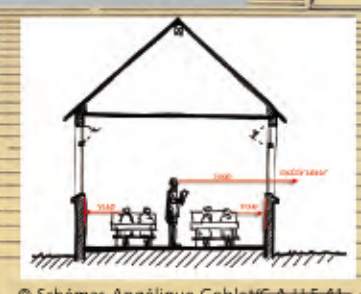
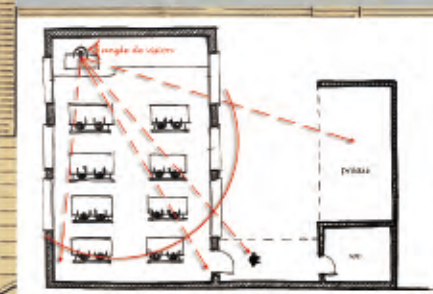
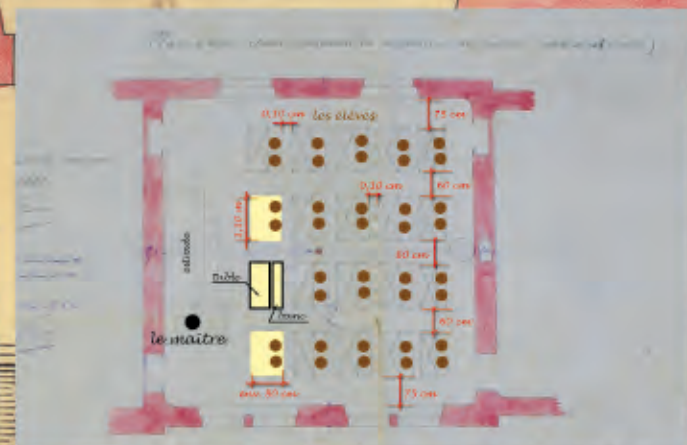
© Schémas Angélique Goblet/C.A.U.E 41



forme des classes

La superficie et la forme de la classe sont définies par :

- le nombre d'élèves accueillis
- les dimensions réglementées des bancs, généralement à deux places
- les conditions de surveillance :
 - > hauteur d'appui des fenêtres soit empêchant l'élève de regarder au dehors
 - > forme d'un rectangle allongé, pour une meilleure visualisation de la classe.
 - > estrade permettant au maître de contrôler les élèves lors de leurs déplacements l'extérieur.



© Schémas Angélique Goblet/C.A.U.E 41

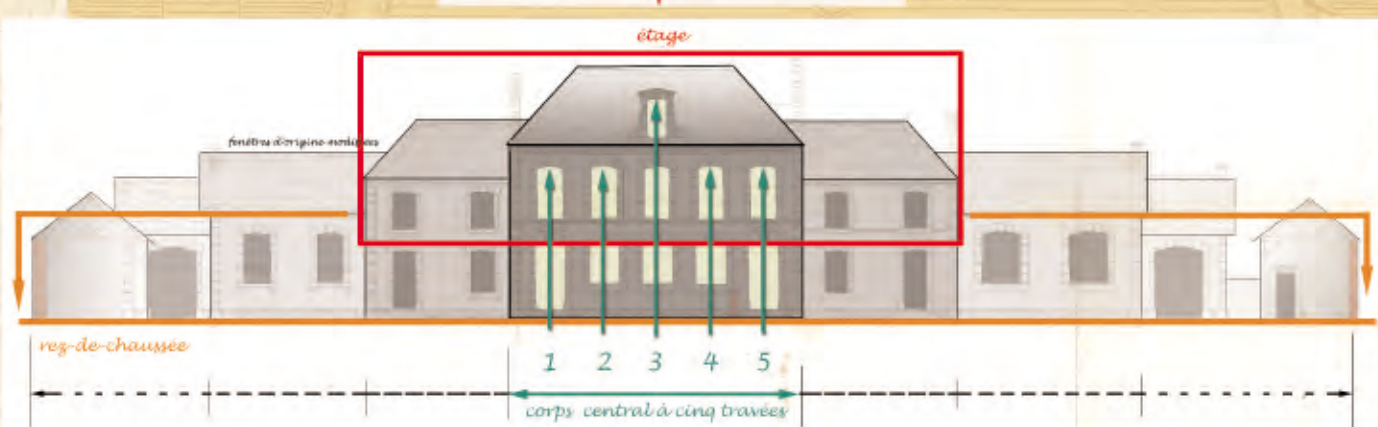
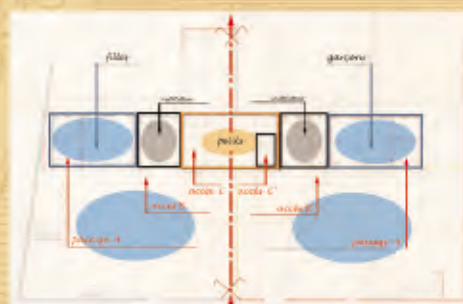
DISTRIBUTION DES MAIRIES

La III^e République (1870-1940) affiche une volonté très nette d'être à l'origine d'une architecture publique monumentale. Les nouvelles mairies et mairie-écoles républicaines vont être ainsi caractérisées par une grammaire architecturale spécifique, clairement identifiable, afin de promouvoir les valeurs de la toute nouvelle République. De fait, des typologies d'aménagements, façades et lignes de bâtiments se dégagent, conçues au service de la fonction publique du bâtiment.

Symétrie

La distribution des bâtiments est le plus souvent caractérisée par un :

- **Corps central**
 - 1- Avec une façade divisée en trois ou cinq travées
 - 2- Un étage, servant de logement des instituteurs ou salle de mairie
 - **Plan rectangulaire**
 - **Axe de symétrie**
 - > du bâtiment articulé entre ailes et corps central
 - > de l'espace scolaire (bâtiment, cour, préau)
- Cette symétrie renforce la symbolique du pouvoir



Verticalité

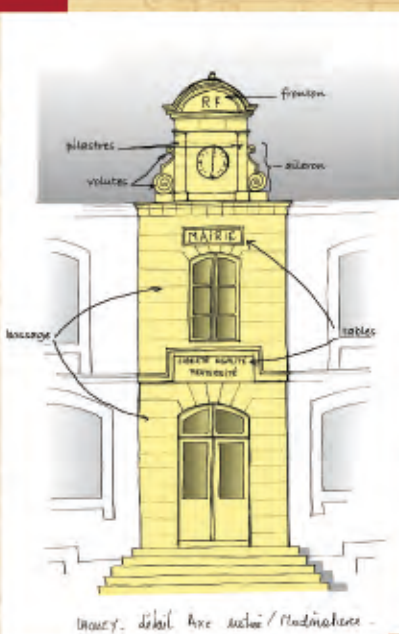
L'architecture des mairies et mairie-écoles est aussi caractérisée par **des lignes verticales**. Cette verticalité, au service de la fonction, participe à la monumentalité symbolique du bâtiment.

L'entrée de l'édifice est ainsi soulignée par l'**axe vertical** constitué par :

- les marches • le perron
- la portée d'entrée • l'entablement
- la lucarne • le fronton • l'horloge

Mais aussi par des éléments de décors, courant sur toute la hauteur de l'édifice :

- Colonnes • Pilastres
- Bossages • Sculptures...

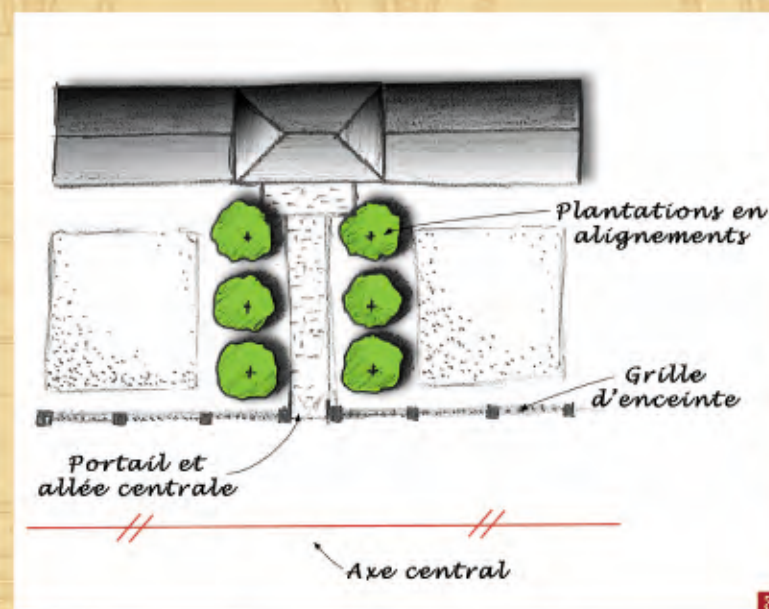


1. © Schéma Angélique Goblet/C.A.U.E 41 - 2. Mairie-école Chouzy-sur-Cisse, collection particulière Claude Bonin

Aménagement extérieur

L'aménagement extérieur, caractérisé par des formes géométriques et une construction axiale, souligne le plus souvent la symétrie et la verticalité des bâtiments au moyen de :

- > plantations en alignements
- > grilles d'enceinte
- > portail et allée centrale



1. Mairie-école de filles de Cellettes, AD 41, 43 Fi 11 - 2. Mairie-école de Châtres-sur-Cher, AD 41, 29 Fi 2128 - 3. © Schéma Yohann Maillard/ C.A.U.E 41

FAÇADE DES ÉDIFICES

Les mairies et écoles républicaines se caractérisent par leurs façades où sont apposés des éléments à haute valeur symbolique. Rappelons que la toute nouvelle III^e République s'inscrit dans une France traumatisée par la défaite de 1870 qui, en réaction, bénéficie d'un fort élan patriotique. Le gouvernement va de fait chercher à promouvoir les valeurs fédératrices de la Nation, en appelant aux sources de la République à savoir la Révolution française. L'architecture des édifices publics va en ce sens servir à diffuser le sens et le respect des valeurs fondamentales républicaines.

Architecture patriotique

Les façades des mairies et des mairies-écoles présentent des inscriptions sous forme de **devises et symboles** évoquant la Révolution française.

A noter en particulier la présence de globe terrestre symbolisant l'universalité des valeurs de 1789.



1. Groupe scolaire de Chissay-en-Touraine - 2. Mairie de Mazangé - 3. Mairie de Meusnes - 4. Mairie de La Colombe - 5. Mairie de Huisseau-sur-Cosson - 6. Mairie de Villebarou - 7. Mairie de Saint-Sulpice - 8. Mairie de Mazangé - 9. Mairie-école de Châtres-sur-Cher - 10. Ancienne école de garçons de Saint-Denis-sur-Loire - 11. Mairie de Mareuil-sur-Cher - 12. Mairie de Monteaux - 13. Mairie de Périgny

Architecture publique

D'autres éléments de décor réaffirment quant à eux la fonction des mairies et des écoles :

- **tablettes gravées** : "mairie, école"
- **horloge** symbolisant le contrôle du temps par le pouvoir public, contre celui du temps liturgique donné par l'Eglise
- **date** indiquant la fierté de la commune à disposer d'un édifice public



1. École de Mondoubleau - 2. Mairie-école de Mur-de-Sologne - 3. Mairie de Bréainville - 4. Mairie de Neung-sur-Beuvron - 5. Mairie d'Orçay - 6. Mairie d'Yvoy-le-Marron - 7. Mairie de Fossé - 8. Mairie de Loreux - 9. Mairie-école de Droué - 10. Mairie-école de Huisseau-sur-Cosson - 11. Hôtel de ville d'Oucques - 12. Ancienne mairie-école de garçons de Millançay - 13. Ancienne école de filles de Saint-Georges-sur-Cher - 14. Ancienne mairie-école de garçons de Faverolles-sur-Cher

PLANS-TYPES

Un premier recueil de plan-types d'écoles est édité en 1834. En 1861, le ministère de l'Instruction publique organise un concours d'architecture scolaire, remporté par l'architecte Leculée. En 1870, deux recueils de modèles-types sont signés par les architectes Félix Narjoux et César Pompée. La question des plans-types n'est donc pas uniquement liée à la III^e République. Les différents régimes successifs au XIX^e siècle ont eu en effet la même volonté de standardiser la construction des écoles afin de rationaliser et unifier l'espace scolaire. L'édition de ces modèles types avaient le même but : promouvoir une unité dans la disposition d'ensemble des écoles, tout en laissant aux architectes la liberté dans l'aspect de leurs constructions.

Plan modèle national

En 1870, César Pompée explique que le but des publications n'est pas de donner des modèles à reproduire, mais de faciliter la rédaction des projets selon les rapports d'économie, d'hygiène et de solidité.

Sur le terrain, ces modèles s'avèrent difficilement transposables, notamment pour des questions de coût comme le stipulent des correspondances d'architectes du Loir-et-Cher.

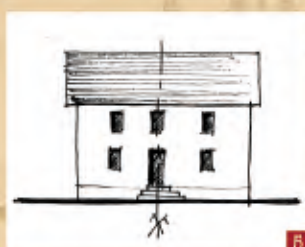


1. « De la Construction des maisons d'école primaire » : ouvrage contenant des projets descriptifs et estimatifs pour six maisons d'école..., A. Bouillon, Paris, Hachette, 1834 - 2. extrait de Pompée César, « Plans modèles », Paris, éd. Paul Dupont, 1871.

Loir-et-Cher Plan T et demi-barre

La plupart des écoles et mairies-écoles sont construites sur des plans standards utilisés aussi bien sous le Second Empire que la III^e République. Ainsi le plan en T est-il identifié aussi bien pour l'école de Tourailles (1843) que celle de Françay (1912).

- > en forme de T
- > en forme de bloc
- > en forme de demi-barre



1. 5. 7. © Schéma Angélique Goblet / C.A.U.E 41 - 2. Mairie-école, Oigny, 1868, Architecte Marganne - 3. Mairie-école mixte, Le Poislav, 1889, Architecte Robin - 4. Mairie-école mixte, Françay, 1912, Architecte Montprofit - 6. Mairie-école, Azé, 1866, Architecte Marganne - 8. Mairie-école, Beauvilliers, 1868, Architecte La Règle - 9. Mairie-école, Lassay, 1885, Architecte Chauvallon

> Tous clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Plan modèle national

Le plan barre est le modèle architectural républicain par excellence. Ce dernier est surtout utilisé pour la construction des :

- > groupes scolaires et groupes scolaires-mairie
- > écoles unisexes à classes multiples

On le voit évoluer lentement, depuis 1850 jusqu'aux prémices de la Seconde guerre mondiale.



1. Mairie-école, Maslives, 1852, Architecte Michel Martin-Monestier, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 2. Mairie-groupe scolaire, Monthou-sur-Cher, 1870, Architecte Michel Martin-Monestier, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 3. Mairie-groupe scolaire, Mennetou-sur-Cher, 1876, Architecte Ardoin, AD 41, 29 Fi/2065 - 4. Groupe scolaire, Chissay-en-Touraine, cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

POIDS DES RÉGLEMENTATIONS

Un certain nombre de lois vont conditionner les constructions et aménagements de bâtiments publics, illustrant la main mise du pouvoir central sur le pouvoir local. Ainsi, dès le milieu du XIX^e siècle, des réglementations en matière d'aménagement de bâtiment influencent l'architecture des mairies et des écoles. La circulaire du 30 juillet 1858 impose ainsi une norme architecturale, établie en fonction de la densité de population. Cette circulaire sera largement suivie, sans être toutefois une règle absolue. Il faudra attendre la loi municipale de 1884 pour que chaque commune soit réellement obligée d'entretenir une mairie ou un hôtel de ville.

Le poids de lois

> COMMUNES DE MOINS DE 500-HABITANTS

Suivant la loi de 1858, la mairie comprend :

- une salle de conseil
- un local restreint pour les services administratifs
- une école mixte (avec salle de mairie à l'étage)

Toutes données extraites de Ferdinand Buisson, *Relevé général des Constructions scolaires* (1^{er} juin 1878-20 juin 1885), Paris, Imprimerie Nationale, 1895.

> COMMUNES DE PLUS DE 500 HABITANTS

- > Une salle entière doit être dédiée au service administratif.
- > L'école ne doit plus être mixte, mais distincte pour les deux sexes

En général sont repérés dans ces communes une majorité de :

- mairies-écoles de garçons
- une école de filles distincte ou groupes scolaires



1. Mairie-école mixte, Lestieu, 1885, collection Claude Bonin, 380 habitants - 2. Mairie-école mixte, Roches, collection Claude Bonin, population 157 habitants - 3. Mairie-école mixte de Lassay, 1885, AD 41, 6 Fi 112/5, 264 habitants - 4. Mairie-école mixte, Nourray, AD 41, 29 Fi 1228, population 209 habitants

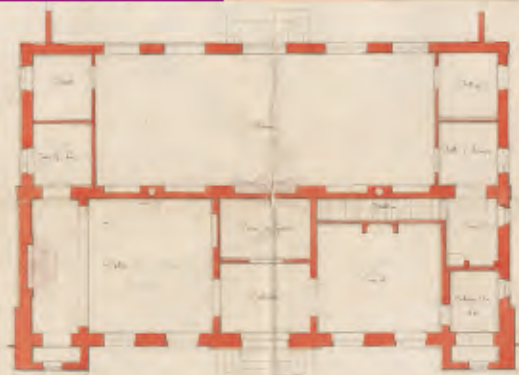


1. Mairie-école de garçons de Mesland, AD 41, 29 Fi 1703, population 768 habitants - 2. Mairie-groupe scolaire, Orchaize, AD 41, 29 Fi 1599, population 2298 habitants

Chef-lieux de canton chefs lieux d'arrondissement

Les communes servant de chefs-lieux doivent comprendre :

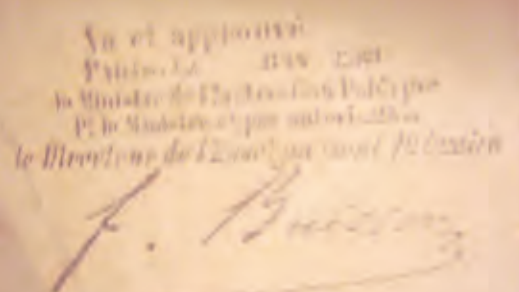
- une mairie
- une justice de paix
- une ou plusieurs écoles distinctes



1. Plan de Lamotte-Beuvron, dépôt 623, AD 41 - 2. Mairie-justice de paix-école de garçons de Selommes, AD 41, 29 Fi 1179 - 3. École de filles, Selommes, AD 41, 29 Fi 1179 - 4. Neung-sur-Beuvron, mairie, justice de paix, école de garçons, AD 41, 29 Fi 684

Le poids de la hiérarchie

La main mise du pouvoir central passe, outre la promulgation de lois, par le contrôle des projets architecturaux. Ces derniers, émis après vote aux Conseils municipaux, doivent être en effet validés par des instances administratives multiples.



Décision **Conseil municipal** : construction d'une mairie ou d'une école

Rédaction d'un avant-projet par l'**architecte**.
Approbation du projet par le Conseil municipal

Validation **indispensable** de ce projet par le

CONSEIL DES BÂTIMENTS
CIVILS
DÉPARTEMENTAL

INSPECTEUR PRIMAIRE
PUBLIQUE
D'ACADÉMIE

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION

Ces diverses validations permettent le début des chantiers de construction.

NAISSANCE DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

Dès la Révolution, plusieurs projets de lois visent à créer un réseau d'écoles républicaines où l'instruction serait mixte et gratuite. Ces projets, suivant la déroute des gouvernements révolutionnaires, resteront sans suite. En 1833, la loi Guizot oblige chaque commune de plus de 500 habitants à entretenir une école primaire communale. La scolarité reste non obligatoire et toujours dispensée en partie par le clergé. Entre 1863 et 1869, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, créateur de la caisse des écoles, donne une première impulsion à la construction de nouvelles écoles. Ainsi des édifices, à l'architecture pour la première fois spécifique, sont construits dans le Loir-et-Cher.

1789 Aux sources de l'école

A cette époque, l'école se tient dans des bâtiments et des salles de classes indifférenciés (maison particulière, presbytère).

Une enquête, lancée en 1796 par le gouvernement central, projette d'établir 169 écoles républicaines dans le Loir-et-Cher, mais ce projet restera sans suite.

respectif, des notions claires et précises.

Je n'ai pas à me féliciter davantage de l'exactitude avec laquelle a été rempli l'article III de l'arrêté du Directoire exécutif du 27 brumaire. Je suis bien persuadé, d'après les réponses que j'ai reçues à ma circulaire du 29 frimaire à ce sujet, et surtout d'après l'intérêt qui vous anime en faveur de vos administrés, que vous aurez donné à cet arrêté la plus grande publicité. Il serait trop cruel pour la jeunesse qui croit et s'élève, qu'elle eût à vous reprocher un jour d'avoir négligé de l'instruire des inconvénients auxquels elle s'expose en ne fréquentant point les écoles républicaines. Il n'est point de pire de famille qui ne sache sans doute qu'une des principales conditions qu'il ait à remplir pour obtenir une place du Gouvernement, c'est que ses enfants aient les notions des écoles primaires ou centrales. Mais pourquoi suis-je obligé de rappeler ici l'espèce d'oubli où a été mise la disposition qui prescrit de m'adresser tous les trois mois l'état nominatif des élèves qui fréquentent les écoles publiques, avec les noms et domiciles de chacun d'eux ? et comment, d'après cette négligence inexplicable, le Directoire exécutif peut-il prendre

1. © Collection particulière Mme et M. Gaillot - 2. Photographie d'une école sous la Révolution, AD 41, 124 Fi 8



ÉCOLE PRIMAIRE D'AUTREFOIS



ÉCOLE MODERNE À PARIS

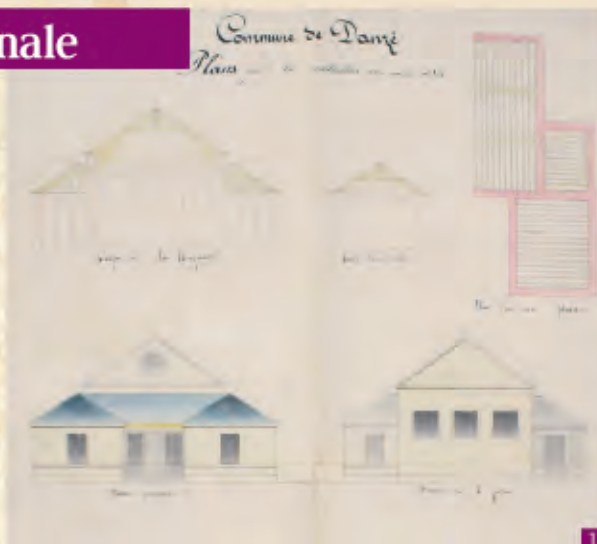


2

1833 L'école communale

La loi Guizot est à l'origine d'une première ouverture d'écoles sur l'ensemble du territoire. Dans le Loir-et-Cher, on dénombre à cette époque 174 écoles pour 297 communes.

Toutefois, aucune architecture spécifique ne se dégage, la plupart des écoles étant des bâtiments loués reconvertis à usage scolaire.



1

1. AD 41, 112 Fi 73/9 - 2. Photographie d'une mairie-école à Saint-Julien-sur-Cher, AD 41, 124 Fi 9 - 3. AD 41, 112 Fi 106/1



3

1860 L'école "pré-républicaine"

A partir de 1860, une architecture-type émerge dans le Loir-et-Cher. Des bâtiments, à usage spécifique d'école (et souvent de mairie), reproduisent des plans similaires :

- > bâtiment à un étage
- > salle des classes placée en arrière ou sur le côté du bâtiment principal.

Cette architecture amorce ainsi la mise en place d'une architecture publique standardisée, dès le Second Empire.



2



3



4



5



6



7

1. AD 41, 6 O 19/1 - 2. Mairie-école de Molineuf, Architecte Gustave Poupard, 1863 - 3. Mairie-école de Plessis-L'Échelle, 1863 - 4. Mairie-école de Landes-le-Gaulois, Architecte Michel Martin Monestier, 1869 - 5. Mairie-école de Beauvilliers, Architecte La Règle, 1868 - 6. Mairie-école de La Bosse, Architecte La Règle, 1868 - 7. Mairie-école de Boisseau, Architecte Massé, 1869

> 2 - 3 - 4 - 6. Clichés Pierre Aucante/C.A.U.E 41 • 5 - 7. Collection particulière Claude Bonin

LIBERTÉ, ÉGALITÉ NAISSANCE DES MAIRIES

La Révolution engendre une nouvelle organisation administrative et territoriale de la France, divisés désormais en départements, districts, cantons et communes. En 1792 est créé l'Etat civil, service nécessitant la création d'un bâtiment public destiné à l'administration communale : c'est la naissance des mairies où sont désormais gérés les différents services liés à la commune. Les autres édifices destinés à l'administration communale sont les hôtels de villes. Dans le Loir-et-Cher, on relève entre 1789 et 1870 un premier ensemble d'édifices publics localisables majoritairement dans les chefs-lieux de cantons.

Architecture "multifonction"

> FONCTION

Les mairies et hôtels de ville se caractérisent par une implantation en agglomération urbaine, principalement dans les chefs-lieux de canton, sous-préfectures ou communes les plus importantes.

L'appellation "Hôtel de Ville" est employé comme terme générique servant à réunir les différents services municipaux à savoir mairie, justice de paix et école. Mairie et hôtel de ville sont de plus souvent associés à la halle où gravite alors l'activité marchande de la ville.



1. Hôtel de ville et halle, Montrichard, 1789 (détruit en 1890), 6 Fi 151/19, AD 41 - 2. Hôtel de ville et halle, Oucques, 1821, Collection particulière Claude Bonin - 3. Hôtel de ville et halle, Mondoubleau, architecte Edouard Marganne, 1849, 6 Fi 143/18, AD 41 - 4. Mairie, halle et justice de paix, Contres, 1848, collection particulière - 5. Mairie-école et halle, La Ville-aux-Clercs, architecte Edouard Marganne, 1859, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41

Architecture néo-classique...

> CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Cette fonction est généralement officialisée par :

- Un fronton en façade ou une cartouche portant l'inscription "Mairie, Hôtel de Ville".

- Un portique ou des arcades

- Une composition architecturale néo-classique inspirée du XVIII^e siècle, variantes épurées des villas italiennes : pilastres, fronton, colonne, oculus, péristyle...

- Un décorum réduit et un aménagement avant tout fonctionnel.



1. Hôtel de ville et justice de paix, Bracieux, architecte Michel Martin-Monestier, 1846, Collection particulière Claude Bonin - 2. Mairie, Chailles, architecte Michel Martin-Monestier, 1844, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 3. Mairie de Saint-Hilaire-la-Gravelle, 1845, Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41 - 4. Mairie, Villiers, architecte Edouard Marganne, 1862 (adjonction horloge et campanile, 1904), 29 Fi 1020, AD 41.

Architecture néo-gothique...

> CURIOSITÉ ARCHITECTURALE

La mairie-justice de paix et école de Lamotte-Beuvron, construite en 1862, frappe par son aspect néo-gothique.

Sa construction a été financée en partie par Napoléon III, d'où la présence du N impérial sur le fronton, sigle de l'Empereur.



1. Mairie de la Lamotte-Beuvron, architecte J. Claret, 1862, en dépôt 623, AD 41
2. Cliché Pierre Aucante/C.A.U.E 41